



TEXT'AUDE L'INFO PAR SMS

Text'Aude vous informe :
> des perturbations importantes de la circulation dans le département (chantiers d'envergure sur les axes principaux);
> de la suspension du service de transport (annulation pour cause d'intempéries).

Recevez gratuitement les alertes sur votre mobile en vous abonnant sur aude.fr

**SUR WWW.AUDE.FR
SOYEZ INFORMÉ À TOUT MOMENT**



Consultez les trajets et les horaires d'**Audelignes**, le réseau de transports en commun du Département sur **aude.fr**

Suivez le trafic en direct sur **inforoute11.fr**

RENSEIGNEMENTS

SERVICE DES TRANSPORTS
Département de l'Aude
Allée Raymond-Courrière
11855 Carcassonne cedex 9

04 68 11 67 76 ou 67 69
service.transports@aude.fr



N° Vert 0 800 16 16 08

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

TRANSPORTS SCOLAIRES MODE D'EMPLOI

INSCRIPTION
EN LIGNE
DU 30 MAI AU
15 JUILLET 2016!



Les élèves audois-es, de la maternelle à la terminale peuvent bénéficier des transports scolaires organisés par le Département de l'Aude. **Un service essentiel, qui permet aux enfants de se rendre sur leur lieu d'études en toute sécurité.**



Assurer le transport scolaire des élèves audois est une des missions du Département. En 2016, un certain nombre de nouvelles mesures sont mises en place pour pouvoir vous rendre ce service, au plus près de vos besoins.



LE DÉPARTEMENT TRANSPORTE TOUS LES ÉLÈVES...

Le transport scolaire s'adresse à tous les élèves du Département sous réserve de remplir certaines conditions. Votre enfant est concerné si :

- ▶ il a plus de 3 ans
- ▶ il habite dans l'Aude
- ▶ il est scolarisé dans un établissement public ou privé (*sous contrat d'association*), en maternelle, élémentaire, collège ou lycée, jusqu'au Bac
- ▶ il est scolarisé dans l'établissement de rattachement de sa commune.

IMPORTANT

Si votre enfant réside et est scolarisé dans une commune de Carcassonne-Agglo ou du Grand-Narbonne, il bénéficie des transports assurés par l'agglomération.

- ▶ Pour + d'infos : carcassonne-agglo.fr ou Grand-Narbonne : 04 68 58 14 58

BON À SAVOIR !

Le Département assure le ramassage scolaire dans tous les villages, quel que soit le nombre d'enfants concernés.



COMMENT ÇA MARCHE ?

Externe ou demi-pensionnaire, l'élève peut emprunter le bus scolaire pour un aller-retour quotidien.

Pour utiliser les transports scolaires, l'élève doit être inscrit et présenter sa carte à chaque

montée dans le bus.

Les enfants peuvent voyager avec cette carte en période scolaire uniquement.



COMMENT ET QUAND S'INSCRIRE ?

EN LIGNE, PAR INTERNET

Entre le 30 mai et le 15 juillet 2016, vous pouvez inscrire votre (vos) enfant(s) au transport scolaire ici :

www.aude.fr/207-transports-scolaires.htm

Si vous avez déjà procédé à l'inscription en ligne les années précédentes, votre mot de passe vous sera demandé.

Comment faire si vous n'avez pas d'accès à Internet ?

Vous pouvez :

- ▶ vous rendre dans l'une des antennes du Département, à la Maison des services au public la plus proche de votre domicile ou encore auprès de votre mairie qui offre peut-être un accès à Internet.
- ▶ demander un imprimé papier au service des Transports par courrier, à :

Département de l'Aude - service des Transports
11855 Carcassonne Cedex 9

L'imprimé et les pièces justificatives devront être retournés avant le 15 juillet.



Lors de l'inscription, divers documents pourront vous être demandés (décision d'affectation, dérogation...).

Pensez à les numériser avant de procéder à votre inscription.



COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le Département prend en charge 90% du coût du transport. Une participation forfaitaire est demandée aux familles pour le transport de leurs enfants. Son montant journalier est minime : il varie de 8 à 57 cts par jour selon si l'enfant est scolarisé en primaire ou en secondaire.

Montant de la participation

Votre enfant est scolarisé à l'école primaire (de la maternelle au CM2) : 15 € par an, soit une moyenne de 8 cts par jour ou 4 cts par trajet.

Votre enfant fréquente le collège, le lycée (général ou professionnel, jusqu'au BAC) : la participation est dégressive en fonction du nombre d'enfants.

- ▶ 1^{er} enfant : 100 € par an, soit une moyenne de 0,57 cts par jour
- ▶ 2^e enfant : 75 € par an
- ▶ 3^e enfant et suivants : 50 € par an

Si vous êtes demandeur d'emploi ou bénéficiaire des minima sociaux, vous êtes exonéré de cette participation. Vous devez, cependant, inscrire votre enfant.

À SAVOIR

Le coût moyen réel du transport d'un élève est supérieur à 900 € par an.



COMMENT RÉGLER VOTRE PARTICIPATION ?

EN LIGNE

À l'issue de votre inscription en ligne, vous pouvez procéder au règlement de votre participation par carte bancaire.

Vous recevez ensuite à votre domicile, par courrier, la carte de transport de votre enfant.

PAR COURRIER

Si vous utilisez le formulaire papier, vous devez joindre un chèque à l'ordre de la Régie départementale des transports.

Des questions sur les modalités de règlement ?

Contactez le service des transports du Département (voir au dos).



IMPORTANT

La carte vous sera adressée uniquement après réception de votre règlement. Elle doit être impérativement présentée au conducteur à chaque montée dans le bus.

VOUS VOUS POSEZ
DES QUESTIONS
SUR VOTRE PROCÉDURE
D'INSCRIPTION ?

CONSULTEZ NOTRE
FOIRE AUX QUESTIONS
SUR AUDE.FR

NOUVEAU !
INSCRIPTION
ET PAIEMENT
EN LIGNE